

Dans la Capitale

M. Harteau, des Laurentides est au Russell. Les améliorations qu'on a fait subir à l'intérieur du Russell sont maintenant terminées. Achetez le pain de Trenchard Bros., 265, rue Rideau.

M. J. Leslie de la rue Sparks, a reçu le contrat pour manufacturer soixante-et-quinze médailles en argent pour la police à cheval du Nord-Ouest.

Dimanche étant la fête Ste Magdeleine, il y eut prises d'habits au couvent du Bon Pasteur; trois novices revêtirent l'habit des Magdeleines.

Le Révd P. Langevin présida la cérémonie, qui fut suivie d'un sermon de circonstance et de la Bénédiction du T. S. Sacrement dans l'après-midi.

Dr. Potter, 214, rue Wellington. Son Honneur le maire Stewart s'embarquera pour le Canada dans la première semaine de septembre.

Les cochers de place se réuniront vendredi prochain pour connaître le résultat de leur excursion.

Le thermomètre à 9,55 hrs. a. m. marquait 79°, à 11,05, il marquait 83°. Chez Rosenhall, rue Sparks.

Le marché était bien pourvu de framboises, ce matin. Les acheteurs n'y manquaient pas.

Le Rév. M. Beaudin de St-Boniface était en ville hier. Il était l'hôte des Révds. Pères Oblats du collège.

La cour de Division ne siégera pas durant le mois de juillet qui est le mois de congé légal. Le prochain terme aura lieu le 28 août prochain.

Le détective Racine est de retour de New York, où il était aller passer ses vacances.

Hier matin on a débarqué du vapeur "Welschman" venant de Kingston, 2,000 lbs de foin, sur le quai Easton, sur le canal.

La rue Cathcart, entre les rues Dalhousie et Sussex est à subir des améliorations; son niveau sera de beaucoup élevé.

On est à démolir la vieille maison qui se trouvait à l'encoignure des rues Clarence et Chappelle. Il est question de bâtir une église protestante à cet endroit.

Les plus belles photographies chez J. B. Duron, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Il est rumored que le Rév. Père Marsan, O.M.I., du collège d'Ottawa, sera nommé pour demeurer à la communauté des Pères à Montréal.

Vers les 10,30 h. hier soir, une alarme fut sonnée à la boîte 25, mais à l'arrivée de la brigade, on constata que l'alarme avait été donnée sans causes.

Malgré les récentes averse, les grains de toutes sortes brûlent sur pied et les cultivateurs demandent encore de la pluie durant un couple de jours consécutifs.

Les plus belles photographies chez J. B. Duron, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

M. W. A. Allan a découvert une importante mine d'asbestos sur sa propriété dans le township de Portland, comté d'Ottawa. Des arrangements sont faits pour l'exploration de cette mine sans délai.

La rumeur qu'une femme avait été trouvée noyée au lac McKay est dénuée de fondement. Les détectives Montgomery et Flanagan en sont venus à cette conclusion après d'actives recherches à cet effet.

Une bonne servante trouva de l'emploi dans une famille canadienne où il y a pas d'ontants. S'adresser 201, rue Albert ou à ce bureau.

Ce matin, au-delà de 1000 pèlerins ont pris part au pèlerinage du Rév. M. Campeau. Les Révds. Campeau, Beausoleil et Barry accompagnent les pèlerins. L'animation était considérable à cet effet dès à bonne heure ce matin, dans la basse-ville surtout.

Plusieurs des articles qui figuront au grand bazar de Ste Anne, seront en exposition cette semaine dans la vitrine de M. Laberge, rue Rideau.

M. J. C. Blais, du Département des Travaux Publics est parti aujourd'hui pour le Saguenay où il surveillera durant deux mois des travaux de construction de quais sur la rivière Saguenay.

Il s'organise un mouvement pour réformer le corps de musique "Le Lyre Canadienne" à Ottawa. Succès.

Pour se procurer un excellent lunch et une portion de première classe ou ne pourrions mieux s'adresser qu'au No. 30, rue d'Orléans, chez Madame Christie Casy, bonne table; bon service; confort général pour tous et prix raisonnables.

Cette après-midi, vers 2,20 hrs. un constable a fait l'arrestation d'un homme en état d'ivresse, dont on ignore le nom. En voyant le constable, il tomba et se fractura la jambe droite. Un cocher fut mandat et conduisit cet infortuné à la cour de Police. Il aura à répondre de sa conduite demain.

Le bateau à vapeur "Resolute" est passé dans les écluses du canal aujourd'hui, il avait à sa remorque une barge chargée de bois.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mardi, 24 juillet. Très petite affluence dans l'enceinte judiciaire ce matin. En l'absence du magistrat O'Garra, l'échevin Duchrocher présida la cour.

Alex. Roy, ivresse: acquitté. Henry Jones, vagabondage, libéré, à condition qu'il quitte la ville.

Francis Berrichon, pour avoir troublé la paix publique, paye \$2 et \$1 de frais.

W. M. McDarby, ivre et assaut sur sa femme; acquitté avec une verte sermon.

John O'Neill, agent de la Société Bowie et Bates, embouteilleurs de bière, pour vente sans licence; carquois renvoyée à demain.

Sohn Watchorn, conduite de désordre, dans l'hôtel Butler, \$5 sans frais.

La cause de E. Joleau s'instruita demain matin, devant le magistrat O'Garra.

AVIS

Je soussigné, docteur en droit, ne serai pas responsable d'aucun acte commis en mon nom par mon épouse, M^{me} Louise Riopelle à dater de ce jour, 24 juillet 1888.

LOUIS RIOPELLE, Esq., B. City, Township.

A. X. Fabricant de Briques

LE SOUS-SIGNEUR recevra à son bureau d'ici à mercredi, le 25 courant, à midi, des soumissions pour l'achat et d'édifier environ quatre cent mille briques dures de première classe, pour le canal de la rue Ouellet.

Les soumissions doivent donner le prix par mille et être accompagnées d'un échantillon de la brique.

RICHARD E. PERREault, Ingénieur de la Cité, Bureau de l'Ingénieur de la Cité, Hôtel-de-Ville, 16 juillet, 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Cumberland, qui se trouve entre le côté nord de la rue Rideau et le côté sud de la rue George, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$100 sur laquelle somme \$34,00 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Augusta, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$235,56 sur laquelle somme \$85,56 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Mill et la rue Nicholas, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$97,08 sur laquelle somme \$33,66 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Dufferin, qui se trouve entre le côté nord de la rue Rideau et le côté sud de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$465,62 sur laquelle somme \$126,82 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

GRANDE VENTE SEMI-ANUELLE AU COMPTANT D'UN SURPLUS DE STOCK DURANT CE MOIS BRYSON, GRAHAM & CIE

Table listing various goods and their prices: BON COTON JAUNE 3 CENTIMS, INDIENNES, GRAND ASSORTIMENT 4, BONS COTONS BLANCS 5, LAINAGES PESANTS 10, MEILLEUR SHIRTING, 30 POJCES 12, MAPES 15, CACHEMIRE NOIRS 15, TWEED PESANT TRES-FORT 25, PANTALONS EN TWEED POUR HOMMES \$1.00.

ET 300 PAIRES DE COUVERTES BLANCHES, TOUT LAINE, ACHETÉES EN JOB VALANT \$4.00 POUR \$2.25.

BRYSON, GRAHAM & CIE., Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Priel, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Day, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$232,56 sur laquelle somme \$84,56 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue St-André, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$225,10 sur laquelle somme \$82,10 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Bessinger, qui se trouve entre la rue Mill et la rue Nicholas, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$97,08 sur laquelle somme \$33,66 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue York et la partie nord du lot 18, sur la rue George, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$465,62 sur laquelle somme \$126,82 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Dufferin, qui se trouve entre le côté nord de la rue Rideau et le côté sud de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$465,62 sur laquelle somme \$126,82 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Priel, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Day, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$232,56 sur laquelle somme \$84,56 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue St-André, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$225,10 sur laquelle somme \$82,10 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Bessinger, qui se trouve entre la rue Mill et la rue Nicholas, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$97,08 sur laquelle somme \$33,66 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue York et la partie nord du lot 18, sur la rue George, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$465,62 sur laquelle somme \$126,82 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Dufferin, qui se trouve entre le côté nord de la rue Rideau et le côté sud de la rue Bay, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$465,62 sur laquelle somme \$126,82 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

FAMILLETON DU "CANADA"

LE CONDAMNE A MORT

PREMIERE PARTIE

IX

Elle pleurait... Méronvel avait de bons yeux et voyait les larmes qui ruisselaient le long de son visage comme un ruisseau dont la source est intarissable. Le corps sec et anguleux de la vieille était secoué par des sanglots brusques... Elle suppliait... elle implorait... Lauriot n'osait plus la regarder et vaguement portait les yeux dans le jardin par la fenêtre ouverte.

Cela dura longtemps. Puis, comme il ne disait rien, la vieille se releva... étendit les bras vers son fils, comme si elle eût voulu l'embrasser, mais il se retira et, comme elle insistait, la repoussa brutalement.

Alors, pareille à une folle, elle fit deux ou trois fois le tour de la chambre, se pressant le front dans ses mains crispées, enfin elle s'abattit sur le lit, cacha sa tête dans l'oreiller et Méronvel ne distingua plus que les soubresauts douloureux de ses sanglots.

Lauriot, le regard sombre, resta debout immobile. Tout à coup, il eut un geste où il y avait l'expression d'une angoisse intense, d'un désespoir sans remède... des deux larges mains velues s'appuyèrent sur sa tête et il y demeura... et demeura longtemps, puis les poings se relâchèrent et redescendirent au long du corps... Et telle était l'effrayante douleur de cet homme qu'il n'y avait pas une larme dans ses yeux...

Il jeta un coup d'œil autour de lui comme s'il se fut réveillé d'un songe, et son regard s'arrêta longuement sur sa mère qui lui tournait le dos... Un soupir souleva sa poitrine, et ce fut tout... Il alla à des armoires au fond de la chambre, les ouvrit, en retira des effets, du linge, quelques vêtements, les remit en un paquet qu'il mit dans une valise et descendit...

— Nom d'un bois mort! fit Méronvel, dont c'était le juron favori. Est-ce qu'il songerait à s'en aller? Il se laissa glisser jusqu'au bord du lit, et sans se servir cette fois des aristoloches, sauta dans le jardin. Un instant après, un coup de sifflet assourdissant arrivait au-dessus de lui, derrière la haie du jardin, les agents postés autour de la maison.

En deux mots il les mit au courant. — Lauriot va s'enfuir, dit-il; il est en train de faire ses paquets... Vous allez vous rendre à la gare... Vous l'attendrez... S'il prend le train vous l'imiterez... A Paris vous ne le quitterez pas... S'il en va de Paris, vous le suivrez partout où il ira. Moi, je resterai ici jusqu'à ce qu'il se décide... Je le filerai jusqu'à la gare et ne l'abandonnerai que lorsque je vous l'aurai confié... Alors je reviendrai ici où je passerai le reste de la nuit à guetter la mère et la fille... Demain, au petit jour, je rendrai compte à M. de Valtemaire de ce que j'ai vu j'attendrai à la préfecture vos dépêches qui m'avisent de la direction qu'aura prise Lauriot... Je vous rejoindrai... Si vous ne me voyez pas venir, ne m'attendez pas... Vous avez pour mission d'empêcher Lauriot de sortir de France...

Voici un mandat d'amener signé, en blanc... M. de souvenez-vous, dans tous les cas, que vous ne devez l'arrêter que pour ainsi dire en flagrant délit... à savoir au moment où il ne lui sera plus possible de nier son évidente intention de se dérober, par la fuite, à la justice de son pays... Voyons, faut-il que je recommence?... Avez-vous bien compris? — Oui, dirent les agents. c'est compris. — Alors, en route!

Les agents filèrent par les champs et gagnèrent la gare. Méronvel ne se trompait pas. Lauriot resta une demi-heure environ dans la bucherie, achetant sans doute ses préparatifs de départ, disant adieu à la petite Nabote. Après quoi il sortit, se valisa à la main et, sans tourner une seule fois la tête, remonta la rue des Princes. Un quart d'heure après, il était à la gare. Les deux agents l'y attendaient. Le bucheron passa près d'eux sans dire un mot et prit son billet pour Paris. Tout se passa donc comme l'avait dit Méronvel.

Quelques minutes après, le train s'arrêtait en gare et repartait, emportant Lauriot, pâle les traits décomposés, presque méconnaissable, et les hommes de la police qui ne le quittèrent pas des yeux.

A Paris, il alla loger dans une maison meublée, en face de la gare Montparnasse, où il prit une chambre pour la nuit. Les agents étaient là, auprès de lui, et, par la serrure, remarquant qu'il avait conservé de la lumière jusqu'au matin. On sut plus tard du reste, qu'il ne s'était pas couché.

Le lendemain vers sept heures il prit le tramway jusqu'à la place Saint-Germain-des-Prés, et là, l'omnibus de l'Odéon à Batirolles avec une correspondance. Au Palais-Royal, il descendit, et remonta dans l'omnibus de la gare Saint-Lazare. A la gare il prit une troisième classe pour le Havre. Les agents qui avaient eu le temps de se déguiser et de changer de tête pendant la nuit, montèrent dans son wagon. Ils arrivèrent au Havre dans l'après-midi. Lauriot s'enquit du premier départ d'un bateau pour l'Amérique. Le plus prochain ne devait partir que trois jours après. Il retint une place. Les agents télégraphièrent à Méronvel.

Et le troisième jour à quatre heures du soir, quand le grand Lauriot descendit sur le port pour s'embarquer, une main s'appuya doucement sur son épaule pendant qu'une voix polie, mais goguenarde, lui disait à l'oreille: — Monsieur Lauriot, deux mots, s'il vous plaît? C'était Méronvel. — Qu'est-ce que vous me voulez? demanda Lauriot... Je n'ai guère le temps de vous répondre, je n'ai pas envie de manquer le bateau pour vous, mon brave homme... — Je comprends votre impatience... mais j'ai de bonnes raisons de croire que vous ne me refuserez pas le petit entretien que j'ai l'honneur de solliciter... Au nom de la loi je vous arrête. Lauriot fit un mouvement de tête fauve... Mais quatre hommes s'étaient approchés de lui, ayant chacun un revolver armé dans la main... Il murmura: — Mais vous trompez, bien sûr, le juge de Paris m'a relâché... — Et vous avez profité de votre liberté pour mettre quelques mille lieues entre la guillotine et votre tête?... Vous n'êtes pas malin. Lauriot ne répondait pas. On lui avait jeté des cordes autour des bras et il se laissait garotter sans résistance. Tout à coup la lumière se fit dans son esprit. Il comprit que, cette fois, rien ne l'empêcherait de paraître coupable... il avait voulu fuir: comment expliquer cette fuite?... — Ah! dit-il déçouagé, avec un frémissement de tout son être je suis perdu... bien perdu... Et il se laissa amener avec, dans son cerveau à l'ride, l'idée vague qu'il ressemblait à ces bêtes passives qu'il conduisait à l'abattoir...

FIN DE LA PREMIERE PARTIE. DEUXIEME PARTIE AMOUR ET HAINE I

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue Priel, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le côté nord de la rue Day, dans le quartier St-George, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$232,56 sur laquelle somme \$84,56 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 15ème jour d'Août, 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesuréments de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Daté, ce 23ème jour de juillet, A. D., 1888.

Améliorations Locales

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir en madiers à être construit dans le quartier St-George dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes: à savoir: sur cette partie ouest de la rue St-André, qui se trouve entre le côté sud de la rue Rideau et le